

Le couvent des Cordeliers de Lausanne

Autor(en): **Reymond, Maxime**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse**

Band (Jahr): **17 (1923)**

PDF erstellt am: **01.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-122784>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Couvent des Cordeliers de Lausanne

Par MAXIME REYMOND.

(Suite.)

XI. L'église vers 1400.

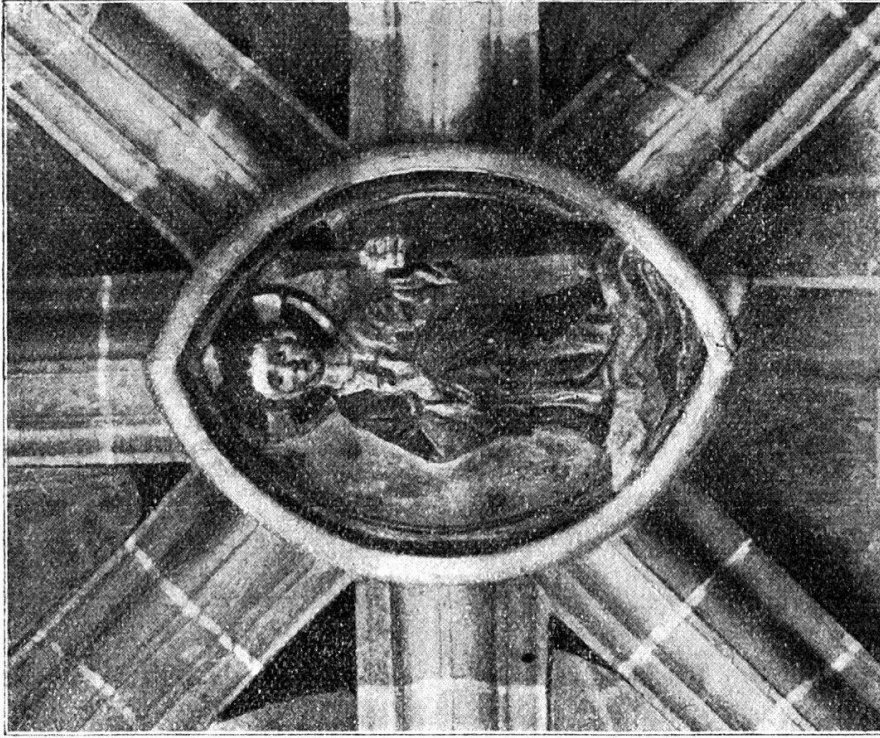
Ces deux faits essentiels étant acquis : que l'église Saint-François fut reconstruite après l'incendie de 1368 (environ), et qu'il n'y a pas lieu de tenir compte de prétendus documents indiquant une reconstruction de la nef vers 1450 et l'érection du clocher en 1523, nous pouvons mieux nous rendre compte de ce qu'était le sanctuaire autour de l'an 1400¹.

Comme nous l'avons dit, l'incendie n'atteignit pas le chœur ou tout au moins ne l'endommagea pas sensiblement. Il conserva donc sa disposition octogonale, avec ses six hautes et étroites verrières, sa voûte portant à la clef l'effigie de saint François². Ce n'est que longtemps plus tard, entre 1678 et 1700, qu'on en reconstruisit la charpente

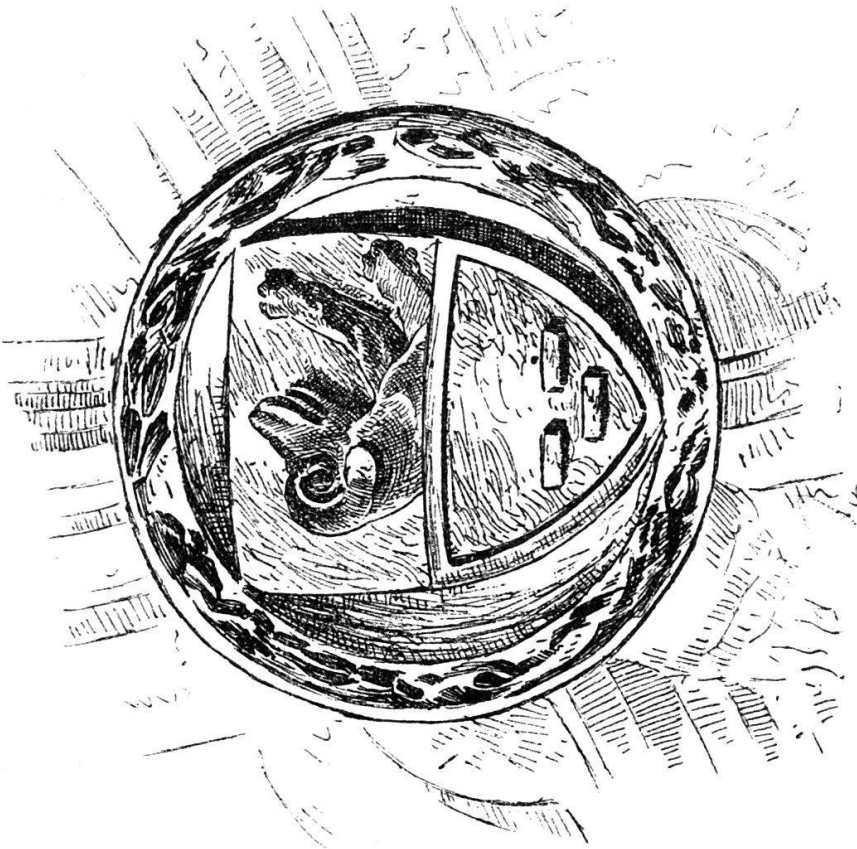
¹ Nous avons beaucoup utilisé pour ceci les avis de M. Albert Naef, ainsi que les plans et rapports adressés dès 1855 à la Municipalité de Lausanne ou au Conseil communal par les architectes Blavignac (1855), Boisot (1860), Gonin, ingénieur (1862-1893), Viollet-Le-Duc (1873), de Geymuller (1883-1899), Th. van Muyden et Melley (1899 et suiv.), Ch. Vuillermet, peintre (1899), ainsi que les travaux plus récents de MM. Melley et Otto Schmid. M. Hämmerli, architecte de la ville, nous a grandement facilité dans ce travail.

Pour ceux qui auraient à utiliser ces plans anciens, relevons qu'il faut généralement attribuer au XIV^{me} siècle ce qu'ils placent au XV^{me}, et au XV^{me} ce qu'ils placent au XVI^{me} siècle, sur la foi des prétendus documents que nous avons réfutés.

² Saint François est représenté nimbé, le bâton à la main gauche, la main droite levée (Voir photographie). Puisque nous parlons du chœur, mentionnons, à titre documentaire, que les fouilles opérées il y a quelques années par M. l'architecte Otto Schmid ont établi qu'il n'y avait sous le chœur ni crypte ni souterrain.



Clef de voûte du chœur de l'église St-François.
(XIII^e siècle.)



Clef de voûte
de la chapelle nord-ouest de l'église St-François
(XV^{me} siècle.)

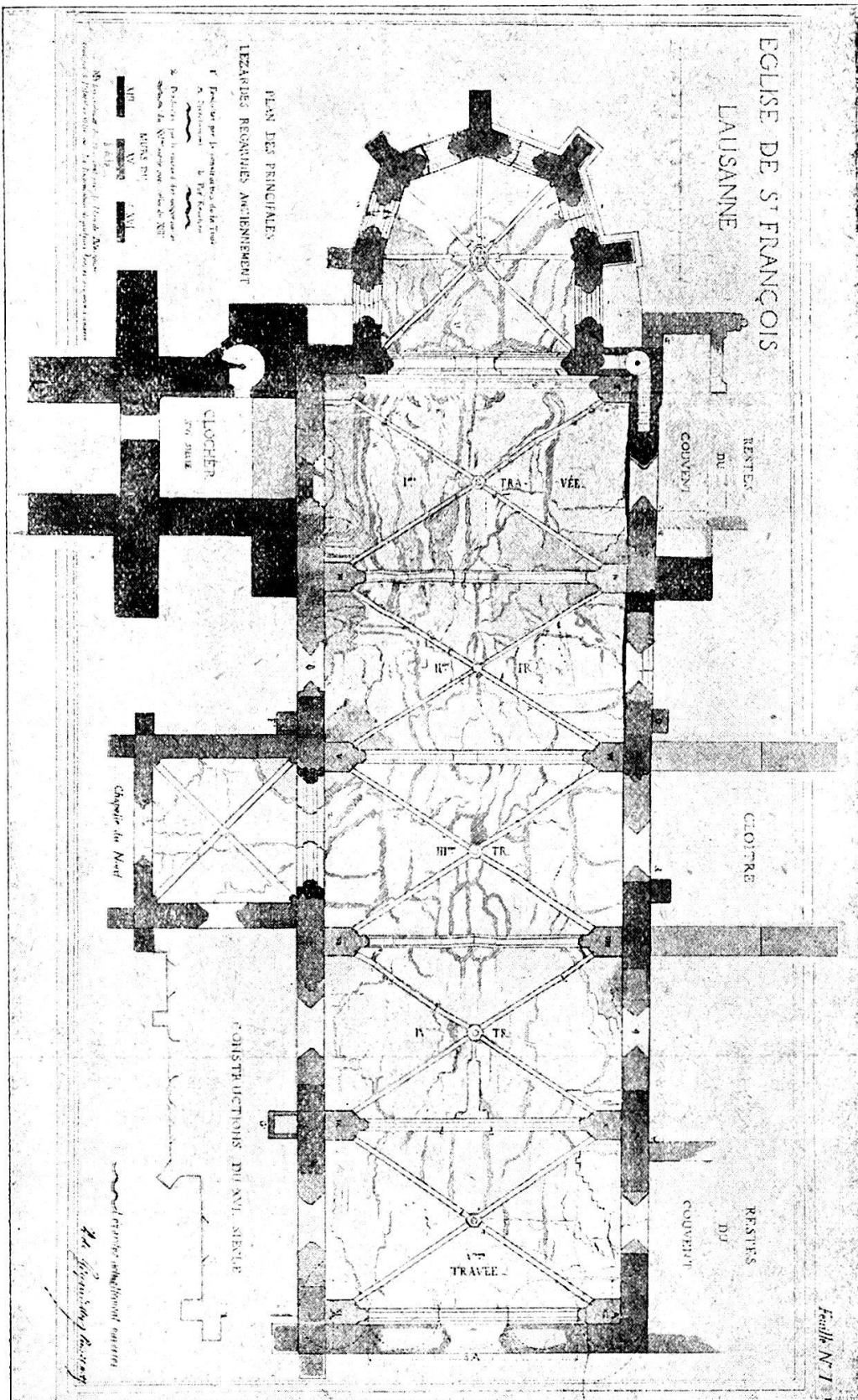
pour ramener la toiture, jusqu'alors plus basse, au niveau de celle de la nef. La profondeur du chœur est de 9^m50, sur une ouverture de 7 mètres environ.

En revanche, l'incendie ayant détruit la charpente de la nef, celle-ci fut complètement transformée. Les dimensions générales, 42 mètres de profondeur sur 12^m50 de largeur, ne furent pas modifiées, mais on suréleva les murs pour leur faire porter une voûte à cinq travées à peu près égales. Les arcs d'ogives de ces cinq travées reposèrent sur de nouveaux piliers adossés au mur. La poussée étant néanmoins trop forte, on adossa au mur méridional, dans la partie centrale donnant sur le cloître, des contreforts qui ont été conservés, les deux extrémités du mur portant sur les bâtiments même du couvent. Pour le mur septentrional, il n'y eut pas besoin de tels contreforts, parce qu'il s'appuyait à diverses constructions, soit chapelles, sur lesquelles nous reviendrons.

La nouvelle nef fut éclairée par les spacieuses et hautes verrières que nous connaissons, remplaçant les anciennes fenêtres, plus étroites et basses, qui furent murées ; des sondages en ont fait constater l'existence¹. Le plan d'ensemble de ces nouvelles fenêtres permettait d'en disposer cinq de chaque côté, mais elles ne furent pas toutes construites, à cause d'obstacles extérieurs. En effet, sur la façade méridionale, on ne put percer que trois fenêtres complètes. La première, en partant du chœur, aurait été masquée par le bâtiment même du couvent, soit la partie comprenant probablement la sacristie et le réfectoire ainsi qu'un *vivret* primitif conduisant aux combles et dont il ne subsiste plus que la partie inférieure. On se borna à en indiquer la partie supérieure qui dut ainsi dominer la toiture extérieure. Il en fut de même de la dernière, à l'ouest, dont l'état actuel ne date que du dégagement de la façade et de la restauration de 1906.

Au nord, ce fut bien autre chose. La première fenêtre fut aussi réduite à sa partie supérieure, parce qu'elle dut de même tenir compte d'un autre édicule existant, sans doute une chapelle, formant, avec la sacristie en face, comme un transept. La troisième fenêtre, elle non plus, ne fut pas construite. En lieu et place, une vaste ogive donne sur une grande et haute chapelle, la chapelle de Billens, la principale annexe de l'édifice, pourvue elle-même d'une large fenêtre en trois parties.

¹ Quoique le travail n'ait pas été suffisant, on les distingue nettement, soit du côté nord soit du côté sud.



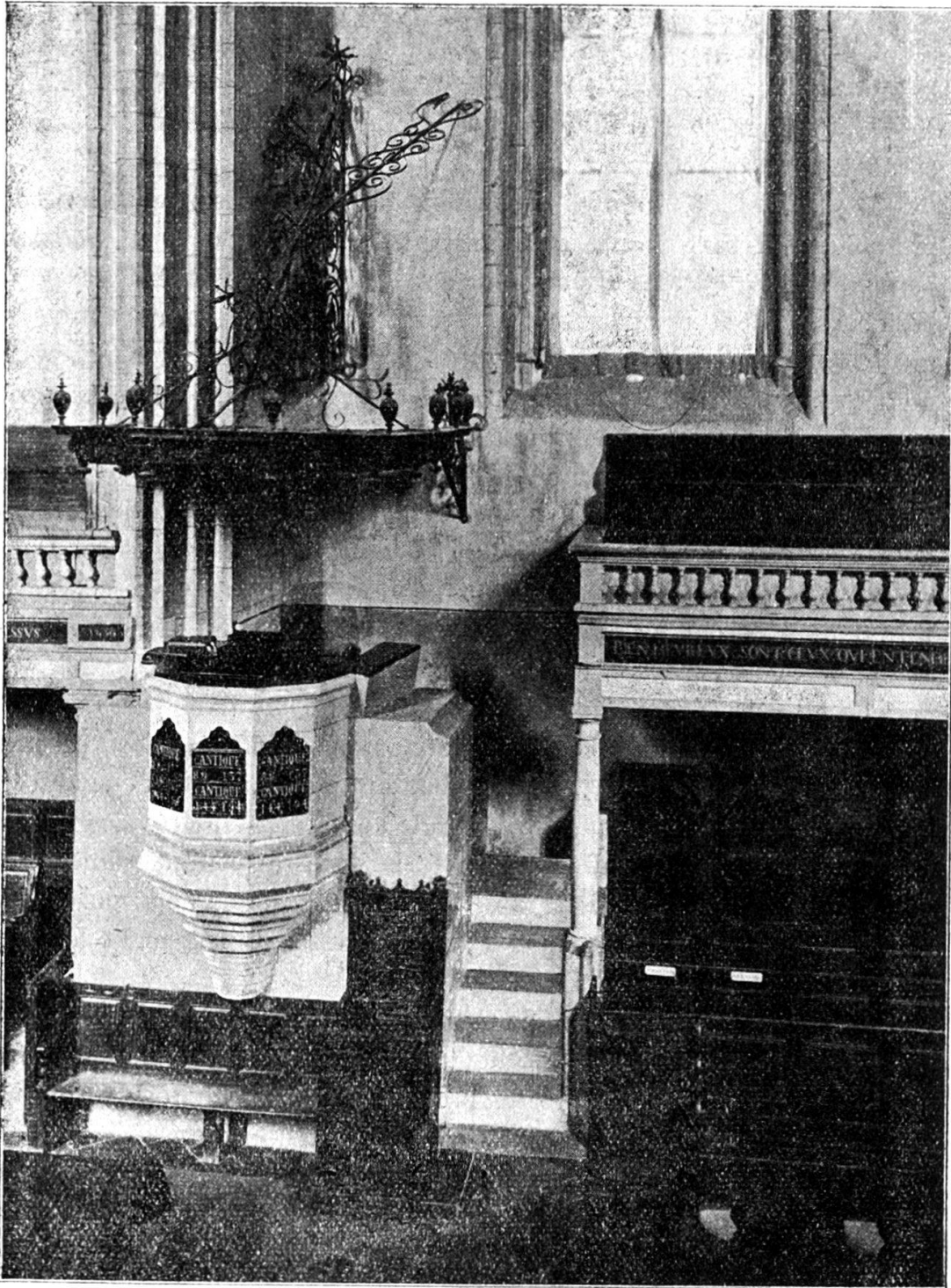
Plan de l'église St-François marquant entre autres les fissures de la voûte sous la pression du clocher.
Dressé en 1885 par M. H. de Geymüller.

La construction de la deuxième verrière, entre le clocher actuel et la chapelle de Billens, ne rencontra pas d'obstacle, aucune annexe ne s'y opposant. La quatrième fenêtre donna sur le porche latéral, qui semble avoir été, à ce moment-là, à la fois élargi et fermé, pour contenir des chapelles à droite et à gauche, opération qui eut pour contre-coup de faire fermer une fenêtre occidentale de la chapelle de Billens, au-dessus de la porte actuelle (moderne) donnant sur le porche. Le porche ainsi transformé en chapelle (il paraît y avoir eu des autels à droite et à gauche) fut muni lui-même de trois fenêtres, dont l'architecture n'est pas exactement celle des grandes verrières et peut leur être postérieure.

La cinquième fenêtre donnait primitivement sur un espace libre. Il semble que ce n'est qu'après qu'on établit droit au-dessous une nouvelle chapelle, celle où se trouvent aujourd'hui la sacristie et le local des commissionnaires. Cette construction s'ouvrit sur la nef par une nouvelle baie ; elle s'appuya à l'est au mur du porche, à l'ouest elle entraîna la construction d'un nouveau contrefort nord-ouest.

L'état de la façade occidentale est une énigme qui ne pourra être complètement résolue que par des piquages méthodiques. Un rapport de la Municipalité de Lausanne, en 1903, dit que les deux fenêtres, à trois lancettes chacune, de cette façade, furent construites vers 1860. C'est une erreur. On ne fit, en réalité, en 1865 (et non en 1860), qu'une réfection de ces fenêtres. Mais elles figurent, exactement semblables, sur une gravure de 1839, et il y a tout lieu de croire qu'elles datent bien du XIV^{me} siècle. Elles ont été simplement masquées et même cancellées et abîmées alors qu'on établit l'orgue en 1777 et la restauration de 1865 a été plutôt maladroite. Cette verrière est assez analogue d'ailleurs à celle de l'église des Franciscains de Bâle, qui est aussi du XIV^{me} siècle, et l'on en trouverait sans doute d'autres exemples.

Quant à la porte occidentale, qui a été souvent remaniée (dans l'état actuel, avec son gracieux auvent, ses fenêtres latérales et son perron, elle ne date que de 1903), elle figure déjà dans le plan de 1720 environ, que nous avons reproduit, et l'on ne voit pas bien pourquoi elle aurait été établie par les Bernois si elle n'existait pas déjà à l'époque catholique. Ce pouvait être par là qu'entraient les fidèles venant du Chêne ou de Pépinet, par la porte de ville de Saint-François et un escalier descendant dans l'enclos des Cordeliers. Cependant, faute de données architecturales sûres, nous n'oserions l'affirmer. Un piquage opéré en 1899 par M. l'architecte Th. van Muyden, a fait découvrir,



Chaire de l'église St-François avec l'escalier et les stalles (fin du XV^e s.)
L'abat voix est moderne.

au sud de la porte, un renforcement ogival qui pouvait avoir été un autel, tandis que la place d'un bénitier était marquée au nord.

Ces indications semblent bien établir que la porte est antérieure à la réforme. Peut-être date-t-elle de la réfection générale du XIV^{me} siècle.

M. l'architecte H. de Geymuller croit d'autre part que la façade ouest du XV^{me} siècle avait un pignon.

Des textes de notaires lausannois de 1426 et 1518 parlent de personnes qui veulent être enterrées devant la grande porte, *magnam portam*, de l'église des Frères Mineurs. Ce ne doit pas être la porte occidentale, dont l'importance à cette époque nous paraît avoir été médiocre. Ce n'est très probablement pas la porte du clocher, porte dont l'aspect actuel est de date toute récente, et qu'on n'aurait pas ouverte à l'entrée libre des laïques à cause de sa proximité du chœur. C'est plus vraisemblablement le porche latéral, et ce qui semble l'indiquer, c'est que c'est celui que les Bernois ont soigné, puisqu'ils l'ont doté, en 1576, du gracieux *avanthey* ou auvent existant encore. Dans ce cas, c'est là qu'il faut placer un bénitier porté par deux colonnes, près duquel s'éleva, au milieu du XV^{me} siècle, un autel dédié à Notre-Dame de la Consolation.

Le clocher, comme nous l'avons démontré, ne date pas de 1523. L'examen archéologique confirme notre supposition qu'il est pour le moins d'un siècle antérieur. De l'arc-boutant accolé, au rez-de-chaussée, au mur de l'église, jusqu'à la balustrade aux trèfles ajourés des quatre tourelles, toute son architecture porte la date du commencement du XV^{me} siècle. Il est cependant, ainsi qu'il a été indiqué déjà, postérieur au grand remaniement de 1368-1387, et il est manifestement le frère du clocher de l'église de Cossonay.

La tour a une hauteur de 32 mètres, comprise entre le sol de l'église et la partie inférieure de l'escalier qui aboutit aux tourelles. Le coq de la flèche, lui, est à 56^m70 du pavé de la place. La tour forme un carré de 7^m50 de côté, face extérieure, sans tenir compte des saillies des contreforts. Ce qui, en dehors des preuves données, montre bien qu'elle a été construite après coup, c'est que, pour l'élever, il a fallu murer ce que l'on avait primitivement percé de la première fenêtre de la nef, et que cette fenêtre n'a aucun rapport de plan avec l'axe du clocher. Celui-ci est une construction nouvelle et indépendante. Il est bien difficile de retrouver des vestiges de l'édicule qui l'a précédé tout au plus pourrait-on indiquer, à gauche de l'entrée actuelle, une niche ou barbacane dont on ne voit pas l'utilité et qui pourrait se

rapporter à un état antérieur. Dans leur ensemble, les fondations du clocher semblent avoir été faites tout d'une pièce, sans qu'il soit interdit pourtant de penser que l'on a pu utiliser, en les renforçant, des fondations plus anciennes. Pour assurer la solidité de l'édifice, on l'étaya aux quatre angles par des contreforts. Le contrefort sud-est portant l'escalier ou *vîret* de la tour fut le plus massif ; le contrefort sud-ouest fut adossé au mur de l'église ; quant aux contreforts nord, ils furent doublés en équerre, à chaque angle. Ces quatre contreforts ainsi obtenus n'ont disparu qu'en 1892, lorsqu'on donna à l'entrée du clocher sa forme actuelle.

La construction de ce clocher eut une grande influence sur la solidité de l'église. Elle détermina une telle pression sur les murs et la voûte du chœur et de la nef que les architectes ont constaté de nombreuses lézardes s'étendant par poussée directe jusqu'à la chapelle de Billens, et par réaction jusqu'à la quatrième travée. Le péril a d'ailleurs été conjuré plus tard par différents travaux dans lesquels nous n'avons pas à entrer.

Il résulte de ce qui précède que, dans son ensemble, l'architecture de l'édifice était, aux environs de l'an 1400, à peu près telle que nous la voyons aujourd'hui. Quant à l'intérieur, il était évidemment fort différent. Le maître-autel garnissait le chœur. La nef était ornée, des deux côtés, d'une douzaine d'autels. A droite, immédiatement après la sacristie, était la chaire, qui est le complément obligé d'une église de Cordeliers dès les origines ; la chaire actuelle, en pierre de taille, de même que l'annexe de la rampe et la main courante porte, d'après M. l'architecte Naef, la marque caractéristique du XV^{me} siècle, et l'on n'en retrouve intactes que fort peu de cette époque, même en France ; elle est d'autant plus à retenir. En face de la chaire, devaient être les stalles des religieux. Ces stalles n'ont pas été conservées, à moins que ce ne soit celles dont on a retrouvé des fragments dans la chapelle de Billens et qui portent les armes de Savoie.

XII. La chapelle de Billens ou de Saint-Sébastien.

La chapelle la plus importante de l'église Saint-François, celle en faveur de laquelle l'aménagement des verrières de la façade nord a été modifié, celle qui s'ouvrait par une haute et large ogive sur la nef, presque devant la chaire, est celle de Billens ou de Saint-Sébastien,

que viennent de fouiller MM. les architectes Charles Melley et Otto Schmid.

Ces fouilles ont fait ressortir les éléments caractéristiques que voici :

1^o Le sol renfermait des sépultures éparses, et en outre un caveau, vidé par les Bernois, droit au pied de la belle verrière de la chapelle.

2^o Au-dessus de ce tombeau, une niche en ogive, large et spacieuse, agréablement peinte, qui fut pratiquée après coup dans le mur, portant dans sa partie inférieure la marque d'un remaniement important, sur le caractère précis duquel on n'est pas fixé. Le remaniement semble avoir eu pour but de déposer un corps (ou des reliques) sous un autel édifié à ce moment.

3^o A main droite de cette niche, une porte, étroite et haute, qui fut murée, pour recevoir une dalle funéraire, dalle sur laquelle était sculptée l'effigie d'un chevalier, ainsi qu'en témoignent les vestiges retrouvés.

4^o Près de l'entrée, vers la nef, une autre niche qui fut un ouvrage d'art orné d'un trèfle de molasse, et qui pourrait avoir contenu un tableau de saint, que l'on aurait illuminé à certaines occasions.

5^o La clef de voûte est entourée, un entre chaque nervure de l'arc, de quatre écussons aux armes de Billens : de gueules à la bande d'or accompagnée de deux cotices d'argent.

6^o La porte actuelle donnant sur le porche, qui est récente, est sur la même place qu'une ancienne baie qui fut fermée au XIV^{me} siècle lorsque le porche fut transformé en chapelle fermée.

7^o Des fragments de stalles : l'un portant l'inscription de Jean de Liège, avec la date 1387, et les armoiries de Savoie ; un autre représentant le martyr de saint Sébastien.

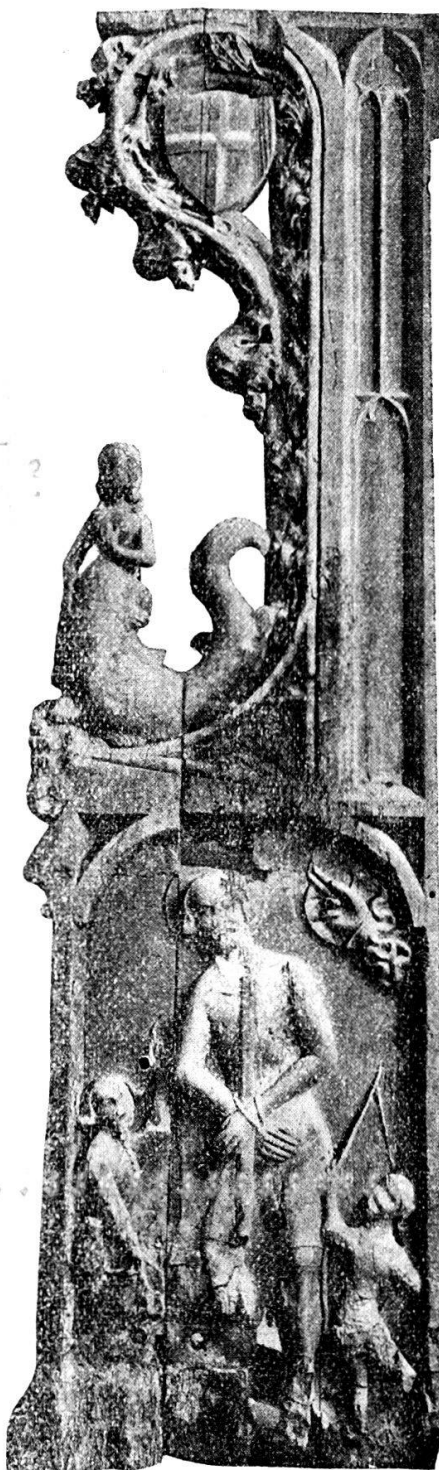
Ces divers éléments ne permettent pas de résoudre tous les problèmes relatifs à la construction de la chapelle. Ils autorisent cependant quelques conclusions importantes. L'aspect définitif résultant des travaux de la seconde moitié du XIV^{me} siècle, il est établi que la chapelle existait auparavant déjà, certaines indications architecturales la datant du commencement de ce siècle-là. Certaines moulures seraient même contemporaines de celles du chœur. D'où l'on peut déduire que si primitivement le chevalier Rodolphe de Billens fut enterré à l'extérieur de l'église, en 1297, comme l'insinue le testament d'un de ses fils en 1299, ses héritiers construisirent immédiatement après une chapelle dont le tombeau de la famille fut le principal monument. Ce tombeau était-il recouvert de l'effigie de l'ancien bailli de Vaud, ou bien cette dalle

fermait-elle le caveau pratiqué sous l'autel de la niche ? Nous ne pouvons le dire.

Ce qui est certain, c'est que nous sommes bien en présence de la chapelle de Billens. Les armoiries peintes sur la voûte le démontrent. D'autres actes le confirment.

Le 22 avril 1377, Marguerite de Grandson, veuve du chevalier Pierre de Billens et femme du comte Rodolphe IV de Gruyère, légua aux Frères Mineurs une rente de 20 livres (5,000 francs) représentant un capital de cent mille francs de nos jours, dans laquelle elle entendait englober tous les legs faits précédemment par les Billens, *per quamcumque personam illorum de Billens*¹. Marguerite de Grandson avait comme notaire et homme d'affaires Henri Ancellin, clerc et bourgeois de Lausanne, qui dressa son testament et reçut d'elle le beau domaine de Rovéréaz près de Lausanne. Or, la femme d'Henri Ancellin, Alice de la Porte, de Neuchâtel, légua, le 27 octobre 1388, aux Frères Mineurs, une somme de 30 livres et une rente de 35 sols en faveur d'une messe à dire chaque semaine à « l'autel de Billens »².

Plus tard, le 14 juillet 1434, Jeannette de Blonay, femme de Jean de Billens, citoyen de Lausanne, fils d'Henri de Billens, donzel, testa en faveur de ses enfants, leur substituant son mari pour la moitié, les Frères Mineurs pour l'autre moitié. Elle déclara vouloir être enterrée dans l'église des Frères Mineurs de Lausanne, « dans la chapelle de ceux de



Stalle
de l'église St-François.
Le martyre
de saint Sébastien (1387).

¹ M. D. R., t. XXII, p. 209.

² A. V. L., PONCER, *Testaments*, N° 159, et *Saint-François*, N° 14.

Billens », et elle fonda à cet autel deux nouvelles messes par semaine, une messe de *Requiem* le lundi, une messe de *Beata* le samedi ¹.

Le nom des Billens disparaît désormais, et nous serions fort embarrassés d'indiquer où se trouvait leur autel et quel était son patron, si nous ne nous trouvions pas en présence de ce premier fait que Marguerite de Grandson, que nous venons de citer, avait une dévotion spéciale pour les saints Fabien et Sébastien, puisqu'en même temps qu'elle dote le couvent franciscain de Lausanne, elle fonde une messe en leur honneur dans l'église de Palézieux, propriété de Billens ; et, de ce second fait que la plus importante confrérie attachée à l'église, c'était celle de Saint-Sébastien ; on peut raisonnablement admettre qu'elle avait son siège dans la plus importante des chapelles.

La première mention formelle d'un autel et d'une confrérie de Saint-Sébastien se trouve dans le testament de Froa Pulliez, femme de Jean de Blonay, qui demande — le 21 septembre 1458 ² — que chaque année, le lundi, à l'issue de la messe de Saint-Sébastien, les religieux aillent prier sur sa tombe, et qui fait un legs de 12 sous aux prieurs de la confrérie de Saint-Sébastien. Cette dernière association est plus d'une fois indiquée dès lors. Le 20 janvier 1481 ³, Mermete Camuz, veuve d'un charpentier de Lausanne, considérant les messes et autres offices divins, ainsi que les aumônes et les « dones » qui sont à la charge des prieurs, soit gouverneurs de la « confrérie de Saint-Sébastien, dans l'église du couvent de Saint-François » et voulant y participer efficacement, donne une rente annuelle de trois sols à ses prieurs et recteurs Pierre Wavraz, notaire, et Humbert Flandryn, barbier. Le 15 mai 1484 ⁴, Jaques Liardet, de Belmont, reconnaît devoir une rente de 4 sols en faveur de Nicod Chardonney, marchand, et Jaques Boverat, cordonnier, prieurs de la « confrérie de Saints-Fabien et Sébastien, martyrs, qui se fait dans l'église des Frères Mineurs » ; témoins, Etienne Gauthey et Jean Pachod, confrères de la dite confrérie. Les prieurs de cette confrérie sont Bernard Cornillat et Aymon Reschet, en 1486 ⁵ ; Guillaume Clavel et Noël Flandryn, en 1517 ⁶ ; Claude Fontannaz et André Bosson, en 1518 ⁷. Guillaume Clavel, maître de la

¹ A. C. V., *Minutaire*, J. DE CHAVANNES, p. 129.

² PONCER, *Testaments*, 114.

³ A. C. V., *Minutaire* J. SONNEY, p. 55.

⁴ A. C. V., *Minutaire* J. SONNEY, p. 84.

⁵ PONCER, *Confréries*, I.

⁶ A. V. L., *Inventaire Millioud*.

⁷ A. V. L., *Inventaire Millioud*.

monnaie, représente, en 1534¹, en même temps la confrérie de Saint-Sébastien et celle des orfèvres ou de Saint-Eloi.

Cette confrérie était fortunée. En 1480, elle possédait un fief noble à Vufflens-la-Ville, dont nous ne connaissons pas l'origine². En 1532, elle versait au couvent une redevance annuelle de 6 livres, soit d'environ 1,000 francs, sans compter un repas annuel et un florin le jour de la fête de saint Sébastien, pour la messe, l'offertoire et la vénération des reliques³. Après la Réforme, on vendit deux statues : « le saint Sebastian saint François, ses deux flesches d'argent et le pied de cuivre », et « ung petit saint Sebastian d'argent, avec son pilier d'argent et le pied de cuivre »⁴. Les biens de la confrérie, après 1536, furent ajoutés à la dotation de l'hôpital Saint-Roch. Malgré les retraits des familles des confrères, malgré les ventes et les dilapidations d'un demi-siècle, ils rapportaient encore, en 1570⁵, un revenu annuel de 3 florins, 3 sols, 6 deniers, plus 9 quarterons de froment et 1 géline.

La dévotion à saint Sébastien était donc alimentée par une confrérie à laquelle appartenaient des bourgeois de différentes professions. S'agit-il d'une confrérie militaire ? On pourrait le croire, lorsqu'on sait que saint Sébastien était le patron des archers. Les exemples abondent en France. En Suisse, nous voyons que, dès avant 1437⁶, dans l'église Saint-Nicolas, les archers de Fribourg avaient fondé une messe de Saint-Sébastien à l'autel Saint-Pierre. Mais s'il existait à Lausanne une confrérie des arbalétriers, qui faisait dire, en 1532, une messe annuelle dans l'église des Cordeliers, dans l'octave de l'Ascension, elle est nettement distincte de celle de Saint-Sébastien ; les statuts la montrent dédiée à la Conception de Notre-Dame et rattachée à la Cathédrale⁷. D'autre part, nous n'avons aucune mention formelle d'une confrérie spéciale d'archers, à Lausanne ; les mentions que nous avons de la

¹ A. V. L., *Registre D.* 304. Comptes du procureur du couvent de 1532 à 1536.

² M. D. R., t. XV, p. 451. Ce fief était, au XVI^{me} siècle, géré par les Tellen de Mex.

³ Comptes du procureur.

⁴ M. D. R., II^{me} série, t. 1^{er}, p. 11.

⁵ A. V. L. D. 568. Comptes de l'Hôpital Saint-Roch, auquel furent aussi remis les biens des confréries du Saint-Esprit des paroisses de Saint-Laurent et de Saint-Pierre, ainsi que des confréries de Saint-Jacques (merciers), des Saints-Cosme et Damien (barbiers), Crespin et Crépinien (cordonniers) et Saints Anne et Joseph, fondées en l'église de la Madeleine (Dominicains).

⁶ A. V. L., *Minutaire* DUFLON. Le P. Apollinaire, *Dictionnaire des paroisses du canton de Fribourg*, t. VI, p. 372, n'a point de renseignement sur elle.

⁷ M. D. R., t. VII, p. 433, et A. C. V., série C VI, n^o 1.

messe aux Cordeliers, des *balistiers* en 1534, des *sagittaires*, semblent bien s'appliquer à une même corporation, et elle est en tout cas différente de la confrérie de Saint-Sébastien.

Nous ne croyons pas nous tromper en disant qu'il s'agit simplement ici d'une fondation de pure piété. En 1506¹, Jean Lambert-Rossier donne aux prieurs et aux confrères de la confrérie des Saints-Fabien et Sébastien une vigne en Rochetaz, pour qu'ils fassent célébrer son obit, avec vigiles et le lendemain encore une messe chantée pour le repos de son âme, de ses prédécesseurs et de ses confrères. Le testament de 1481 insiste sur les messes, les aumônes et les « dones » de la confrérie, marquant ainsi son caractère essentiellement pieux et charitable. Les femmes y étaient admises, puisqu'en 1493² Isabeau de Chapelle demande aux prieurs de l'inscrire sur leurs tableaux de messes. Sans doute, toutes les confréries militaires étaient en même temps des associations pieuses, et les statuts des arbalétriers montrent que les femmes des confrères étaient associées aux prières de la confrérie.

Néanmoins, nous croyons d'autant plus à une association de piété que saint Sébastien n'est pas seulement le patron des archers. Il est invoqué contre la peste avec saint Fabien auquel le lient les actes que nous venons de citer. Après la Réforme, les biens de la confrérie furent affectés à l'hôpital des pestiférés de Saint-Roch. Si maintenant, nous nous souvenons que Marguerite de Grandson et les comtesses de Savoie Bonne de Bourbon et Bonne de Berry vivaient au temps des terribles pestes qui ravagèrent l'Europe de 1347 à 1365³, nous pouvons bien penser qu'elles recherchèrent en saint Sébastien un protecteur et se plurent à orner sa chapelle.

XIII. La chapelle des Frient ou de Saint-Bernard.

Le 26 novembre 1459⁴, noble Gérard Curnillat, gouverneur de la chapelle de Saint-Bernard en l'église des Frères Mineurs, donne quittance à P. Neret de la « tâche » qu'il avait faite et qui était énumérée dans un acte dressé par le notaire P. de Domengenges et que nous n'avons plus. C'est sans doute l'autel Saint-Bernardin qui apparaît dès 1488.

¹ A. C. V., *Minutaire* J. VALIER, p. 22.

² PONCER, *Testaments*, 132.

³ REYMOND, *l'Evêque François Prévôt de Virell*, dans la *Revue historique vaudoise* 1920.

⁴ A. C. V., *Minutaire* J. MUVILLOD, p. 68.

Les comptes du procureur du couvent pour 1532 montrent que le jour de l'Ascension les moines avaient bénéficié de la « pitance de saint Bernardin », c'est-à-dire du repas annuel ordonné par le fondateur de l'autel. En 1534, le jeudi après la Pentecôte, soit le jour de la saint Bernardin, on fit la pitance, fondée par le religieux Claude de l'Abergement, après avoir prié pour le repos de son âme.

Nous avons dit que noble Gérard Curnillat était, en 1459, le gouverneur, ce qui sous-entend le patron, le collateur de la chapelle. Celle-ci est un bien de famille. Le 21 juin 1500¹, son fils Bernard Curnillat demande à être enterré dans l'église où reposent son père et ses parents. Mais les Curnillat sont une famille de Vevey, et non pas Lausannoise d'origine. Gérard n'est donc pas le fondateur de l'autel. Celui-ci lui est antérieur, et il faut probablement chercher le premier donateur dans la famille de la femme du noble Curnillat, qui était Gérarde Frient, sœur de Marie Frient, celle-ci épouse de Pierre de Domengenges, lequel intervient ainsi dans l'acte de 1459.

Cette famille Frient compte au nombre des principales bienfaitrices du couvent de Saint-François. C'est une des grosses familles bourgeoises de Lausanne ; Pierre Frient est un des conseillers du Chapitre en 1231² ; Etienne Frient est, en 1273³, l'un des bénéficiaires de l'évêque ; un autre Etienne Frient tient de l'évêque en 1354⁴ le forage du vin à Lausanne, l'impôt des langues de bœufs et le droit de savaterie. Elle s'éteignit précisément dans Gérarde et Marie Frient, précitées, filles d'un Antoine Frient⁵. Elle possédait en ville de nombreuses maisons, notamment en Bourg, au Chêne, et l'une d'elles était même devant la grande entrée de l'église Saint-François, à l'angle de la rue et de la place Saint-François ; c'est la maison à tourelle qu'un financier lausannois, Antoine de Cantours, lombard et maître de la monnaie, paraît avoir reconstruite vers 1420⁶.

Les Frient touchent de plus près encore aux Frères Mineurs. L'un d'eux, Guillaume, est gardien du couvent de Saint-François en 1311-1315, et l'un de ses frères, Pierre, est religieux au même couvent⁷. Antoine Frient, mort en 1443, légua 20 livres au couvent ; sa mère

¹ A. C. V., série C VI, g. 28.

² Cartulaire de Lausanne, M. D. R., t. VI, 565.

³ A. C. V., C IV, n° 96. Testament de l'évêque Jean de Cossonay.

⁴ C IV, n° 324.

⁵ C VI j, 757.

⁶ C V a, 1812.

⁷ C VI j, 169.

en avait fait autant¹. Sa tante, Françoise Frient, veuve de Guillaume Uldriset, donzel d'Yverdon, avait, par testament du 13 décembre 1436², légué au couvent une somme de 100 livres (25,000 francs) pour l'augmentation des messes « qui se célèbrent en l'autel en bois établi dans l'église des Frères Mineurs » au moyen de la fondation d'une nouvelle messe quotidienne. Tout ceci nous donne à penser que l'autel Saint-Bernard que gérait l'héritier des Frient, avait été fondé par cette dernière famille. Le contrat passé par Pierre de Domengenges nous dirait si le travail de 1459 n'a pas consisté peut-être dans la transformation de l'autel de bois.

Il faudrait savoir où placer cette chapelle. Mais aucun document ne nous permet de préciser. Notons seulement que la chapelle nord-ouest de l'église présente à sa clef de voûte un écusson coupé au 1 d'un chien issant renversé, au 2 de trois billettes³. La famille qui possède de telles armoiries nous est inconnue. Sont-ce celles des Frient ?

XIV. Les autres chapelles et confréries.

Nous sommes encore moins bien renseignés sur les autres chapelles de l'église Saint-François. Nous savons seulement qu'il en existait non seulement dans la nef, mais au cloître.

Le 20 août 1427⁴, Aymon Matthey légua 110 florins pour une messe hebdomadaire au Chapitre, à l'autel du pilier, près de la tombe de ses cousins qu'il ne nomme pas. Le 15 juillet 1482⁵, Philibert Morel ordonna de fonder une chapelle au cloître et la dota de 200 florins pour deux messes hebdomadaires.

Le 29 août 1519⁶, Louis de Mady, bourgeois de Lausanne, demanda par testament à être enterré au cloître des Frères Mineurs, dans la chapelle fondée par feu Pierre Dunant⁷. Il légua 100 florins pour une messe par semaine, plus 12 sols pour l'amélioration (*reparacione*) et l'augmentation de la *confrérie de Saint-Claude*, fondée au dit couvent.

¹ PONCER, *Testaments*, 105, *Inventaire des titres du couvent de 1497*.

² PONCER, *Saint-François*, 24.

³ Voir le dessin p. 213.

⁴ C VI j, n° 666.

⁵ A. C. V., *Minutaire* J. DUNANT, t. II, 21.

⁶ A. C. V., *Minutaire* H. WAGNIÈRE, f° 118.

⁷ La pierre tombale de Pierre Dunant, mort le 4 juin 1504, a été conservée. Elle a été encastrée dans le mur méridional de l'église, sous la nouvelle galerie extérieure. On y lit qu'il donna 40 livres pour un service le jour de son obit.

D'où nous concluons que cette association était attachée à l'autel du cloître. Cette confrérie, la seconde en importance, servait au couvent une rente annuelle de 3 livres, et les religieux percevaient de 4 à 6 sous d'aumône (30 à 45 francs) le jour de la Saint-Claude, à la messe, pour l'offertoire et les reliques. Nous n'en savons rien d'autre.

Les textes mentionnent encore les chapelles suivantes :

Autel Saint-Jean-Baptiste. — Par son testament du 13 juin 1416¹, Jacote de May, fille d'Aymonet de May, donzel à Lutry, légua au couvent des Frères Mineurs 20 coupes de froment de cens, ainsi qu'une somme de 60 livres, en faveur d'une messe hebdomadaire, à dire sur l'autel Saint-Jean-Baptiste, situé dans l'église des Cordeliers, et qu'elle avait fondé et doté.

Autel Saint-Louis. — Le 21 septembre 1458², Froa, fille de Jean Pulliez, citoyen de Lausanne, épouse de Jean, bâtard de Blonay, demanda à être enterrée dans la dite église, devant l'autel Saint-Louis. Nous avons dit déjà que chaque lundi, à l'issue de la messe de Saint-Sébastien, les religieux devaient se rendre en procession sur sa tombe, pour y prier comme de coutume. Froa demanda 25 messes le jour de son enterrement, autant au septième, au trentième et à l'anniversaire. Chaque année, à son obit, on devait donner aux religieux une corbeille de pain et un setier de vin. Pour assurer ces divers services, Froa donna au couvent une somme de 100 florins (15,000 francs), plus une maison à la rue de Lavaux (aujourd'hui Saint-François) qui fut vendue le 4 janvier 1466³ au prix de 60 livres (15,000 francs), une vigne en Paleyres, ainsi qu'une chasuble, une aube, un amict, un manipule, une étole et un calice en argent de la valeur de 12 florins.

Chapelle de la Vierge Marie. — Le 9 août 1463⁴, Antoine Cugin, apothicaire et ancien syndic de la Ville inférieure de Lausanne, voulut être enterré dans la chapelle de la Vierge qu'il avait fondée, voulant que huit enfants pauvres de 15 ans, avec robe et capuchon blancs, portant des torches, accompagnent son cercueil de sa maison à l'église. En 1474⁵, Agnès Borno, de Penthaz, femme de Me Jean Dortoz,

¹ C VI g, n° 22.

² PONCER, *Testaments*, 114.

³ A. C. V., *Minutaire* A. DAUX, p. 68.

⁴ PONCER, *Testaments*, 115.

⁵ Id. 122, et *Inventaire* de 1497.

monnayeur d'Aoste, légua 20 sols de cens au couvent, voulant être enterrée devant l'autel de Notre-Dame de la Consolation. Enfin, le 25 mai 1524 ¹, Hugonine, femme de Jaques Floret, notaire et bourgeois de Lausanne, élut sépulture dans l'église Saint-François, devant la chapelle de la Bienheureuse Marie ou de Notre-Dame de la Pitié, entre les deux pierres qui tiennent le bénitier et où reposent ses prédécesseurs. Ainsi que nous l'avons dit déjà, ce dernier détail nous donne à penser que cet autel se trouvait à l'entrée du porche latéral, qui semble avoir été la *magna porta* de la période catholique. Il devait s'y trouver un tableau ou une sculpture représentant la Vierge de Consolation étendant son manteau sur l'humanité souffrante. Un pareil autel existait en d'autres églises de Lausanne, notamment à l'église des Dominicains de la Madeleine, où le même texte emploie une fois le mot *pictié* et celui de *pietate*, alors qu'il s'agit de deux représentations différentes, la « Pitié » représentant la Vierge tenant son fils mort sur ses genoux. Le fondateur de l'autel à Saint-François avait peut-être fait ériger le pieux monument par le sculpteur Robert Courtoys, *ymaginem scissori* qui était en 1453 ² propriétaire à la Palud, et dont le fils Rolet fut peintre.

Autel Saint-Grat. — Il résulte d'un acte de vente de 1470 ³ que Froa, fille de Jean Pictet d'Orbe, notaire, épouse de noble Nicod de Blonay, morte peu avant cette date, avait demandé à être enterrée à l'autel Saint-Grat, et avait légué au couvent la somme de 100 florins, en compensation de laquelle son héritier, noble Jean Malliaroz, de Rue, céda aux religieux une vigne en Rongimel. Le 11 septembre 1508 ⁴, Antoine Floret, fils de Jaques Floret, apothicaire, légua à son tour 3 sols de cens pour une messe de *Requiem* dans la chapelle soit autel de Saint-Grat, avec répons sur la tombe de sa mère. Notons en passant que, le 20 avril 1669 ⁵, en vertu d'anciennes fondations du XV^{me} siècle, le bourgmestre et conseil de la ville de Lausanne reconnurent à Pierre Floret le droit d'enterrer sa fille dans l'église Saint-François. L'emplacement n'est pas désigné.

¹ C VI j, n° 908.

² A. C. V., *Minutaire* A. LOYS. Cf. *Minutaire* H. WAGNIÈRE, f° 229, où les mots *Pictié* et *Pietate* sont pris l'un pour l'autre, et *id.* 176.

³ PONCER, *Saint-François*, n° 30.

⁴ A. V. L., *Inventaire* MILLIoud.

⁵ A. V. L., B. 54, *Actes publics*.

Chapelle Saint-Antoine de Padoue. — Par une lettre non datée, du XVI^{me} siècle ¹, le gardien et les religieux du couvent de Saint-François demandent au bailli de Lausanne, alors représentant l'évêque, le maintien du subside alloué en faveur du service journalier en la chapelle de Saint-Antoine de Padoue et pour mettre de la « paincture » à la dite chapelle en l'église Saint-François.

Les comptes du couvent de 1532-1536 montrent qu'il y avait exposition de reliques aux fêtes de saints suivantes : Eloi, Sébastien, Jaques, Claire, Félix, Claude, Bonaventure, Louis, François d'Assise, Antoine du Viennois, Antoine de Padoue, Cosme et Damien, ainsi que du Saint-Suaire. C'est qu'il existait des autels indépendants — nous en avons cité déjà — ou des fondations de messes en l'honneur de ces patrons attachées à d'autres autels, ou encore des confréries portant l'un ou l'autre nom.

Nous savons, par exemple, qu'il existe dans l'église Saint-François, une *confrérie de Sainte-Claire* en 1384 et 1387 ², une *confrérie de Saint-Claude* dès 1506 ³, des *confréries de Saint-François, du Saint-Suaire* en 1532 ⁴. La confrérie de Saint-François donnait au couvent de 4 à 9 sous le jour de la fête, plus 12 à 14 sous à l'exposition des reliques ; celle du Saint-Suaire donnait 10 sous en 1535, plus 6 sous à la vénération des reliques. Les comptes de 1532 mentionnent encore une *confrérie de Saint-André*, mais elle ne donnait plus de preuve de son activité.

La question de savoir si ces associations étaient uniquement des corporations pieuses ou avaient un autre but, ne peut être résolue. Mais deux corporations nettement professionnelles se rattachaient, partiellement tout au moins, à l'église des Cordeliers, celle de Saint-Eloi et celle des Saints Cosme et Damien.

La *corporation de Saint-Eloi*, qui groupait les nombreux orfèvres de Lausanne, est déjà mentionnée en 1384 ⁵. Le maître monnayeur et orfèvre Guillaume Clavel en était le procureur ou le recteur en 1532 ⁶. Il versait au couvent 28 sols (250 francs) pour la messe de Saint-Eloi, auxquels s'ajoutaient 3 sols à l'offertoire.

¹ A. V. L., *Registre E* 18.

² PONCER. *Testaments*, n^{os} 88 et 89.

³ *Minutaire* H. WAGNIÈRE, p. 118.

⁴ Comptes du procureur du couvent.

⁵ C VI j, n^{os} 468 et 474.

⁶ Comptes du procureur.

Confrérie des Saints Cosme et Damien. — Cette confrérie était plus récente. Elle avait été fondée le 17 septembre 1485¹, sur l'inspiration de Jacques Gauthey, bourgeois de Lausanne, et de sa femme Béatrice de Bursins, qui s'engagent à donner une « verrée », *bibidem*, aux confrères, leur vie durant, chaque année à la fête patronale. Elle devait comprendre « tous les maîtres tenant ouvroirs d'art, soit de silorgie, soit de barbier en la Cité de Lausanne ». A la tête de la confrérie figure un médecin célèbre, le Dr Godefroy de Mont. Chaque confrère devait observer les fêtes de Notre-Dame et des apôtres, et aussi le samedi, payer aux prieurs de la confrérie une cotisation de 6 sols par quart-temps, plus un denier chaque semaine à l'autel des Saints Cosme et Damien (fondé en l'autel des Frères Prêcheurs de la Madeleine), plus, au bien plaie de la confrérie, une livre de cire pour illuminer l'autel. On voit en 1500² Georges Chinallet, de Crissier, verser 6 sols de cens aux prieurs de la confrérie Henri Perret et François Rivet « pour participer aux suffrages, oraisons et prières de ladite confrérie » et en être reçu membre.

Quoique l'établissement principal des chirurgiens de Lausanne fût à la Madeleine, ils faisaient dire à Saint-François une grande messe le jour des saints Cosme et Damien, avec une aumône de 6 ou 8 sous, et il y avait en outre vénération des reliques.

Les comptes montrent encore que les arbalétriers faisaient aussi dire une messe annuelle à Saint-François. De même les cordonniers, quoique leur confrérie fût rattachée à l'autel des *Saints Crépin et Crépinien*, fondé, peu avant 1447³, dans l'église de la Madeleine.

Comme on le voit, l'église des Cordeliers de Lausanne, l'église Saint-François, était le centre d'une vie religieuse populaire fort intéressante. (A suivre.)

¹ A. C. V., *Minutaire* CL. POTEIR, f^o 23.

² PONCER, *Confréries*.

³ A. C. V., *Minutaire* A. LOYS. L'acte indique que la confrérie dont font partie « ceux qui sont de l'art et ministère des cordonniers » était alors de fondation nouvelle (*noviter incepte*). Pourtant, nous trouvons la confrérie des cordonniers déjà indiquée le 14 décembre 1383 (A. C. V., *Min.* G. DAUX, p. 47). Voir sur les Confréries lausannoises, DUPRAZ, la *Cathédrale de Lausanne*.

